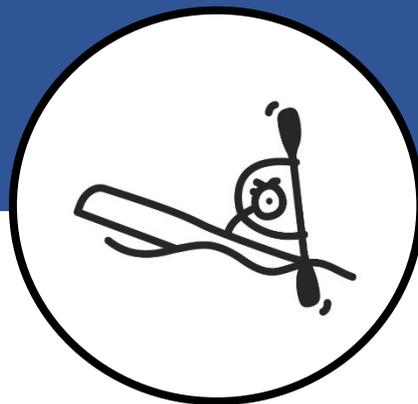




# Annexes 2023

## DESCENTE



# SOMMAIRE

<b>ANNEXE 1 - LISTE DES EPREUVES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE</b> .....	<b>2</b>
<b>1.1 EPREUVES INDIVIDUELLES SPRINT ET CLASSIQUE :</b> .....	<b>2</b>
<b>1.2 EPREUVES INDIVIDUELLES MASS-START</b> .....	<b>2</b>
<b>1.3 EPREUVES PAR EQUIPE :</b> .....	<b>3</b>
<b>1.4 EPREUVES INDIVIDUELLES U15</b> .....	<b>3</b>
<b>ANNEXE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS NATIONALES (SPRINT ET CLASSIQUE)</b> .....	<b>3</b>
<b>ANNEXE 3 - PARTICIPATION SUR SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1 PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL SPRINT</b> .....	<b>4</b>
<b>3.2 PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE CLASSIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>3.3 PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASS-START</b> .....	<b>6</b>
<b>3.4 PARTICIPATION SUR SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL U15</b> .....	<b>6</b>
<b>ANNEXE 4 - MODE DE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE U15 PAR EQUIPE DES REGIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>ANNEXE 5 - CLASSEMENT COUPE DE FRANCE</b> .....	<b>7</b>
<b>ANNEXE 6 - DROITS D'INSCRIPTION DES COMPETITIONS NATIONALES ET INTERREGIONALES: MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>6.1 COMPETITIONS REGIONALES</b> .....	<b>9</b>
<b>6.2 COMPETITIONS NATIONALES (SELECTIFS INTERREGIONAUX, NATIONALES ET CHAMPIONNATS DE FRANCE)</b> .....	<b>9</b>
<b>6.3 DROITS D'INSCRIPTIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXE 7 - METHODE DE CALCUL DES POINTS POUR LE CLASSEMENT NATIONAL NUMERIQUE INDIVIDUEL DESCENTE</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 8 - FORMAT ET QUOTAS DES COURSES SPRINT AVEC FINALE</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE 9 - CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS</b> .....	<b>12</b>
<b>9.1 MODE DE CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS</b> .....	<b>12</b>
<b>9.2 BONUS POUR LE CLASSEMENT CLUB</b> .....	<b>12</b>
<b>ANNEXE 10 - CLASSEMENT NATIONAL DES DEPARTEMENTS</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE 11 - CLASSEMENT NATIONAL DES REGIONS</b> .....	<b>13</b>

# **ANNEXE 1 - LISTE DES EPREUVES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

En référence à l'article RG 35

Les épreuves qui seront titrées aux championnats de France individuel Sprint, Classique et Mass-start ainsi que les championnats de France par équipe, et les championnats de France U15 individuel, quelque soient le nombre de concurrents au départ, sont :

## **1.1 Epreuves individuelles Sprint et Classique :**

C1DU18	Canoë monoplace dame U18
C1D	Canoë monoplace dame U21, M22 et master
C2D	Canoë biplace dame U18, U21, M22 et master
C1HU18	Canoë monoplace homme U18
C1HU21	Canoë monoplace homme U21
C1HM22	Canoë monoplace homme M22
C1HM1	Canoë monoplace homme master 1
C1HM2/M3	Canoë monoplace homme master 2 et master 3
K1HU18	Kayak homme U18
K1HU21	Kayak homme U21
K1HM22	Kayak homme M22
K1HM1	Kayak homme master 1
K1HM2	Kayak homme master 2
K1HM3	Kayak homme master 3
K1DU18	Kayak dame U18
K1DU21	Kayak dame U21
K1DM22	Kayak dame M22
K1DM	Kayak dame master
C2HU18	Canoë biplace homme U18
C2H	Canoë biplace homme U21 et M22
C2HM	Canoë biplace homme master
C2MU18	Canoë biplace mixte U18
C2M	Canoë biplace mixte U21, M22 et master

Tableau 1 – liste des épreuves individuelles Sprint et Classique ouvertes aux championnats de France

## **1.2 Epreuves individuelles Mass-start**

C1DU18	Canoë monoplace dame U18
C1D	Canoë monoplace dame U21, M22 et master
C2D	Canoë biplace dame U18, U21, M22 et master
C1HU18	Canoë monoplace homme U18
C1H	Canoë monoplace homme U21 et M22
C1HM	Canoë monoplace homme master
K1HU18	Kayak homme U18

K1HS	Kayak homme U21 et M22
K1HM	Kayak homme master
K1DU18	Kayak dame U18
K1D	Kayak dame U21, M22 et master
C2HU18	Canoë biplace homme U18
C2H	Canoë biplace homme U21, M22 et master
C2M	Canoë biplace mixte U18, U21, M22 et master

Tableau 2 – liste des épreuves individuelles Mass-start ouvertes aux championnats de France

### 1.3 Epreuves par équipe :

EC1D	Équipe Canoë monoplace dame U18, U21, M22 et master
EC1HU18	Équipe Canoë monoplace homme U18
EC1H	Équipe Canoë monoplace homme U21, M22 et master
EK1HU18	Équipe kayak homme U18
EK1H	Équipe kayak homme U21, M22 et master
EK1DU18	Équipe kayak dame U18
EK1D	Équipe kayak dame U21, M22 et master
EC2	Équipe canoë biplace homme, mixte et dame, U18, U21, M22 et master

Tableau 3 – liste des épreuves par équipe ouvertes aux championnats de France

### 1.4 Epreuves individuelles U15

C1DU15	Canoë monoplace dame U15
C1HU15	Canoë monoplace homme U15
C2DU15	Canoë biplace dame U15
C2HU15	Canoë biplace homme U15
K1DU15	Kayak dame U15
K1HU15	Kayak homme U15

Tableau 4 – liste des épreuves individuelles ouvertes aux championnats de France U15

## ANNEXE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS NATIONALES (SPRINT ET CLASSIQUE)

En référence à l'article RP-DES – 40.2

A partir des épreuves définies dans l'annexe 1.1, toute embarcation respectant la limite de points sur la base du classement national numérique sur quatre courses, à partir de trois semaines avant la date de la nationale concernée, définie dans le **tableau 5**, est sélectionnées aux compétitions nationales.

Épreuve	C1HU21 C1HM22 K1HU21 K1HM22 K1DU21 K1DM22 C2H	C1D C1HM1 K1HM1 C2HM	C1HM2/M3 K1HM2 K1HM3 K1DM	C1HU18 K1HU18 K1DU18 C1DU18 C2HU18 C2M	C2D C2MU18
Limite points	250	300	350	400	450

Tableau 5 - limites de points basées sur le classement numérique 4 courses, pour l'accès aux Nationales Sprint et Classique

## ANNEXE 3 - PARTICIPATION SUR SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL

### 3.1 Participation sur sélection au championnat de France individuel Sprint

*En référence à l'article RP-DES - 41.2*

Toute embarcation définie dans l'annexe 1.1, ayant réalisé une performance en points définie dans le **tableau 6** sur une compétition Nationale Sprint de la saison en cours est sélectionnée aux championnats de France Sprint. La participation à son championnat régional (Classique ou Sprint ou Mass-start) est obligatoire.

Épreuve	Limite de point
C1HM22	130
K1DM22	
K1HM22	
C2H	
C1HU21	150
K1DU21	
K1HU21	
C1D	180
C1HM1	
K1HM1	
C1DU18	220
C1HU18	
K1DU18	
K1HU18	
C2HU18	250
C1HM3	
K1DM	
K1HM2	
K1HM3	
C2HM	300
C2M	
C2MU18	350
C2D	

Tableau 6 - limites de points à obtenir sur une National Sprint pour se sélectionner aux championnats de France Sprint

### **3.2 Participation sur sélection au Championnat de France Classique**

*En référence à l'article RP-DES - 42.2*

Toute embarcation définie dans l'annexe 1.1, ayant réalisé une performance en points définie dans le **tableau 7** sur une Nationale Classique de la saison en cours, est sélectionnée aux championnats de France Classique. La participation à son championnat régional (Classique ou Sprint ou Mass-start) est obligatoire.

<b>Épreuve</b>	<b>Limite de point</b>
C1HM22	130
K1DM22	
K1HM22	
C2H	
C1HU21	150
K1DU21	
K1HU21	
C1D	180
C1HM1	
K1HM1	
C1DU18	220
C1HU18	
K1DU18	
K1HU18	
C2HU18	250
C1HM3	
K1DM	
K1HM2	
K1HM3	
C2HM	300
C2M	
C2MU18	350
C2D	

Tableau 7 - limites de points à obtenir sur une National Classique pour se sélectionner aux championnats de France Classique

### **3.3 Participation sur sélection au championnat de France Mass-start**

#### ***En référence à l'article RP-DES- 43.2***

Toute embarcation ayant réalisée un niveau de performance lors du Championnat de France individuel Classique. Le niveau de performance est défini par le temps de course réalisé sur le Championnat de France individuel Classique.

Les quotas d'accès de la finale A par épreuve pour le championnat de France Mass-start sont définis **tableau 8**.

<b>Epreuve Mass-start</b>	<b>Nombre d'embarcations qualifiées en finale A</b>
C1DU18	5
C1D	5
C2D	5
C1HU18	10
C1H	10
C1HM	10
K1HU18	20
K1H	20
K1HM	20
K1DU18	15
K1D	15
C2HU18	5
C2H	10
C2M	5

Tableau 8 – quota d'accès réalisé sur la performance sur le Championnat de France Classique pour être sélectionné au Championnats de France Mass-start

Suivant la densité des embarcations inscrites au Championnat de France Classique, la commission nationale descente pourra adapter les quotas des embarcations sélectionnées. Une finale B pourra être créée suivant les densités des épreuves.

### **3.4 Participation sur sélection au championnat de France individuel U15**

#### ***En référence à l'article RP-DES- 45.2***

Toute embarcation U15 respectant la limite de points sur la base du classement national numérique sur quatre courses, à partir de trois semaines avant la date du championnat de France U15, définie dans le **tableau 9**.

<b>Épreuve</b>	<b>Limite de point</b>
<b>C1DU15</b>	<b>400</b>
<b>C1HU15</b>	
<b>K1DU15</b>	
<b>K1HU15</b>	
<b>C2HU15</b>	
<b>C2DU15</b>	

Tableau 9 - limites de points au classement numérique pour se sélectionner aux championnats de France individuel U15

## ANNEXE 4 - MODE DE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE U15 PAR EQUIPE DES REGIONS

*En référence à l'article RP-DES- 46.4*

Le classement du Championnat de France U15 par équipe des régions est défini suivant l'addition des points obtenus par chaque équipe (EK1HU15, EK1DU15, EC1U15) dans chaque course suivant le **tableau 10**. Une équipe DNF et DSQ-R est classée deux rangs derrière la dernière équipe classée. Une équipe incomplète ou non conforme est classée un rang derrière le nombre d'équipe engagée dans l'épreuve. Une équipe DSQ ou DNS ne marque pas de point.

Classement de la course	Points attribués
1 <sup>er</sup> de la course	100
2 <sup>ème</sup> de la course	95
3 <sup>ème</sup> de la course	91
4 <sup>ème</sup> de la course	88
5 <sup>ème</sup> de la course	86
6 <sup>ème</sup> de la course	85
7 <sup>ème</sup> de la course	84
...	...
10 <sup>ème</sup> de la course	81
...	...

Tableau 10 - points attribués pour le classement du championnat de France des régions U15 suivant le classement de la course

À l'issue des différentes courses (le format des courses est défini dans le programme de la compétition), un classement final est effectué en additionnant pour chaque équipe de région U15 les points marqués de chacune des trois équipes (EK1HU15, EK1DU15, EC1U15) sur les différentes courses. L'équipe de région U15 vainqueur est celle marquant le plus de point.

**Départage:** En cas d'égalité entre deux équipes de régions U15, la meilleure performance en termes de classement d'une équipe est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la moins bonne performance en termes de classement d'une équipe est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, l'équipe de région U15 ayant la somme des temps de toutes les courses la plus faible gagne.

## ANNEXE 5 - CLASSEMENT COUPE DE FRANCE

*En référence à l'article RP-DES- 48.3*

Les épreuves concernées pour le classement Coupe de France sont celles de U15 à master.

À l'issue de chaque course, chaque compétiteur marque un nombre de points suivant le **tableau 11**. Un compétiteur non classé ne marque pas de point.

Classement de la course	Points attribués au compétiteur sur une course interrégionale (IR Sprint ou Classique ou Mass-start)	Points attribués au compétiteur sur une course Nationale Sprint ou Classique	Points attribués au compétiteur lors de la finale coupe de France
1 <sup>er</sup> de la course	80	100	160
2 <sup>ème</sup> de la course	75	95	150
3 <sup>ème</sup> de la course	71	91	142
4 <sup>ème</sup> de la course	68	88	136
5 <sup>ème</sup> de la course	66	86	132
6 <sup>ème</sup> de la course	65	85	130
7 <sup>ème</sup> de la course	64	84	128
...	...	...	...

10 <sup>ème</sup> de la course	<b>61</b>	<b>81</b>	<b>122</b>
...	...	...	...

Tableau 11 - points attribués pour le classement coupe de France suivant le classement et type de course

Le classement final de chaque épreuve à l'issue de toutes les manches de coupe de France est établi sur l'addition des points marqués par chaque compétiteur sur ses cinq meilleurs résultats. Le compétiteur ayant marqué le plus de points dans l'épreuve est déclaré vainqueur de la coupe de France de cette épreuve.

Pour les U15, le classement final sera calculé en prenant en compte les courses interrégionales et la Finale de la Coupe de France.

**Départage:**

En cas d'égalité entre deux compétiteurs, la performance de la finale coupe de France est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la meilleure des performances sur une manche de coupe de France est prise en compte.

**Récompense:**

À l'issue du classement final, les vainqueurs se verront remettre lors de la finale coupe de France un dossard jaune de vainqueur de coupe de France.

## **ANNEXE 6 - DROITS D'INSCRIPTION DES COMPETITIONS**

### **NATIONALES ET INTERREGIONALES: MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTIONS**

*En référence à l'article RG 34*

#### **6.1 Compétitions régionales**

Les inscriptions sont à effectuer par club, en ligne via le site dédié sauf indication contraire de l'organisateur. Les inscriptions sont clôturées le mercredi à 23h00 précédant le début de la compétition. Ce délai peut être modifié selon les contraintes de l'organisateur.

Le paiement se fait sur place ou par prélèvement automatique après demande par l'organisateur auprès de la fédération.

#### **6.2 Compétitions nationales (sélectifs interrégionaux, Nationales et championnats de France)**

Les inscriptions sont à effectuer par club, uniquement en ligne sur le site dédié. Elles sont clôturées le mercredi à 23h00 précédant le début de la compétition. Ce délai peut être modifié selon les contraintes de l'organisateur après validation de la commission nationale descente.

Pour les épreuves par équipes, la composition des équipes peut être modifiée la veille de l'épreuve selon un délai spécifié par l'organisateur.

Pour le Championnat de France Mass-start, la confirmation des inscriptions se fait la veille de la course. Le paiement se fait par prélèvement automatique.

#### **6.3 Droits d'inscriptions**

Les montants d'inscriptions aux différentes compétitions nationales et interrégionales sont définis par défaut dans le tableau 12. Le montant des frais d'inscriptions est entendu par épreuve et par course. Le montant des frais d'inscription peut être augmenté de 5€ sur les courses Interrégionales ou Nationales, suivant les contraintes spécifiques de l'organisateur (sécurité sur l'eau à mettre en place, nettoyage de la rivière, coût d'accès au bassin d'eau-vive). Dans ce cas, une demande argumentée devra être faite à la commission nationale Descente lors de demande d'inscription au calendrier de la compétition, qui validera ou pas cette augmentation des frais d'inscription.

<b>Compétition</b>	<b>Frais d'inscription</b>
Interrégionale Sprint ou Classique ou Mass-start	5 €
Nationale Sprint ou Classique	10 €
Championnat de France individuel Sprint ou Classique ou Mass-start	11 €*
Championnat de France par équipe de club	10 € par équipe
Championnat de France Minime des régions	100 € par équipe
Finale coupe de France	10 €

**Tableau 5 - montant des frais d'inscription par épreuve aux différentes courses**

Si des inscriptions sont exceptionnellement acceptées hors délai, les droits d'inscriptions sont alors doublés. Toute inscription non annulée avant la clôture est due.

\*Sur les championnats de France individuel, 1€ peut être prélevé sur les frais d'inscription pour la CNA Descente, pour aider au financement des projets de développements de la Descente.

## ANNEXE 7 - METHODE DE CALCUL DES POINTS POUR LE CLASSEMENT NATIONAL NUMERIQUE INDIVIDUEL DESCENTE

### *En référence à l'article RP-DES- 47.3*

Le classement national numérique est établi sur les douze derniers mois tournant. Le classement national numérique classe dans l'ordre croissant les compétiteurs ayant au moins 4 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 4 meilleures courses, puis les compétiteurs n'ayant que 3 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 3 courses, puis les compétiteurs n'ayant que 2 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 2 courses et enfin les compétiteurs n'ayant qu'une course sur les 12 derniers mois.

Une embarcation a une valeur dans la base servant au calcul des points si elle appartient au classement national numérique avant la compétition (c'est-à-dire le classement numérique national à partir d'une course sur les 12 derniers mois).

Sur chaque course, tous les concurrents sont classés au temps scratch dans chacune des cinq familles d'épreuve  $j$  suivantes : K1H – C1H – C2 – K1D – C1D

### **i/ Calcul des temps fictifs pour chaque type de famille d'épreuve :**

Le calcul des temps fictifs ( $TF$ ) des cinq meilleurs temps au scratch ( $TS$ ) de la famille d'épreuve  $j$  est réalisé.

$$TF_i^j = \frac{1000 \cdot TS_i^j}{1000 + P_i^j}$$

avec  $TF_i^j$  le temps fictif de l'embarcation,  $TS_i^j$  le temps scratch en seconde de l'embarcation et  $P_i^j$  la valeur en point au classement numérique avant la course de l'embarcation  $i$ . Si l'embarcation n'a aucune valeur au classement numérique, alors  $P_i^j$  est une valeur manquante (NaN – Not a Number) et  $TF_i^j$  devient aussi une valeur manquante (NaT – Not a Time).

### **ii/ Calcul du temps de base ( $TB_j$ ) pour chaque famille d'épreuve (TBK1H – TBC1H – TBC2 – TBK1D – TBC1D) :**

Le temps de base ( $TB_j$ ) est calculé pour chaque famille d'épreuve  $j$ . Le temps de base correspond au meilleur temps scratch fictif équivalent à une performance valant 0 point. Ainsi aucun temps scratch d'une famille d'épreuve  $j$  ne peut être inférieur au temps de base calculé sur la course de la famille d'épreuve  $j$  :  $\forall_i, (TB_j \leq TS_i^j)$ .

Le temps de base  $\widehat{TB}_j$  est estimé comme la **médiane** de la série des 5 temps fictifs  $TF_i^j$  défini précédemment.

Si le temps de base  $\widehat{TB}_j$  estimé d'une famille d'épreuve est supérieur au meilleur temps scratch  $TS_i^j$  de cette famille d'épreuve, alors  $TB_j$  est égal à ce meilleur temps scratch ( $TB_j = TS_{best}^j$ )

Si tous les temps fictifs  $TF_i^j$  sont non définis (NaT), alors  $TB_j$  est égal à ce meilleur temps scratch ( $TB_j = TS_{best}^j$ )

### **iii/ Calcul des points des embarcations**

Le nombre  $N_i^j$  de points obtenus suite à la course par chaque embarcation  $i$  est calculé pour chaque famille  $j$  selon la formule suivante :

$$N_i^j = \left( \frac{1000(TS_i^j - \widehat{TB}_j)}{\widehat{TB}_j} \right) \alpha_j$$

Avec  $\alpha_j$  un coefficient correcteur de la course, pour chaque famille d'épreuve  $j$ , défini comme :

$$\alpha_j = \frac{\sum_i P_i^j}{\sum_i N_i^j}$$

avec  $\sum_i P_i^j$  la somme des points au classement avant la course des compétiteurs de la famille d'épreuve  $j$  et  $\sum_i N_i^j$  la somme des points attribués sur la course des compétiteurs de la famille d'épreuve  $j$  ayant des points avant la course. Une embarcation dont ses points avant course ( $P$ ) et de ses points de la course ( $N$ ) ne respectent pas l'inégalité ci-dessous, n'est pas prise en compte dans le calcul du coefficient correcteur de la famille d'épreuve.

$$\frac{|P - N|}{\text{mean}(P, N)} < 0,8$$

### **Cas spécifique de l'impossibilité de calculer le temps de base d'une famille d'épreuve**

Si, dans une famille d'épreuve, le nombre de concurrents présents au départ est inférieur à 5, alors il est appliqué le temps de base de la famille d'épreuve kayak homme  $TB^{K1H}$  pondéré par un coefficient inter-catégorie. Si le meilleur temps scratch  $TS_i^j$  de cette famille d'épreuve est inférieur au temps de base calculé, alors  $TB_j$  est égal à ce meilleur temps scratch ( $TB_j = TS_{best}^j$ ). Le coefficient correcteur appliqué est celui des  $K1H$  ( $\alpha_{K1H}$ ).

- $TB^{K1D} = \min(1,1.TB^{K1H}, TS_{best}^{K1D})$
- $TB^{C1H} = \min(1,12.TB^{K1H}, TS_{best}^{C1H})$
- $TB^{C1D} = \min(1,25.TB^{K1H}, TS_{best}^{C1D})$
- $TB^{C2} = \min(1,08.TB^{K1H}, TS_{best}^{C2})$

S'il y a moins de 5 concurrents dans chaque groupe d'épreuve, dont le groupe  $K1H$ , le temps de base sera établi à partir des 5 meilleurs bateaux du classement scratch inter-catégorie et aucun coefficient inter-catégorie ne sera appliqué.

Si les résultats de la course comportent moins de 5 bateaux présents au départ de la course, aucun point ne sera attribué. Cette compétition ne sera pas prise en compte pour le classement numérique national.

## **ANNEXE 8 - FORMAT ET QUOTAS DES COURSES SPRINT AVEC FINALE**

### **En référence à l'article RP-DES -3.2**

Les courses sprint au format B (course sprint comportant une finale) sont réservées aux courses délivrant un titre (championnat de France ou championnat régional).

#### **Pour les championnats de France de sprint :**

La commission nationale descente décide du format A ou B de la course sprint.

Pour un format B, les nombres X1 et X2 de compétiteurs par épreuve qualifié pour la finale à l'issue des deux manches de qualification, sont définis par la commission nationale descente avant les championnats de France de sprint. Les quotas dépendent de la densité des épreuves.

#### **Pour les championnats régionaux de sprint :**

Le comité régional décide du format A ou B de la course sprint.

Pour un format B, les nombres X1 et X2 de compétiteurs par épreuve qualifié pour la finale à l'issue des deux manches de qualification sont définis par épreuve suivant le nombre de compétiteurs N présent au départ de l'épreuve:

- $N \leq 5$ : tous les compétiteurs de l'épreuve sont qualifiés pour la finale à l'issue de la manche 1 ;
- $5 < N \leq 10$  : les deux premiers bateaux sont qualifiés pour la finale à l'issue de la manche 1. Les trois premiers bateaux de la manche 2 sont qualifiés pour la finale (X1=2 et X2=3) ;

- N>10 : le nombre X1 de compétiteurs par épreuve accédant directement en finale à l'issue de la manche 1 des qualifications est le quart des compétiteurs (arrondi au supérieur) engagés par épreuve. Le nombre X2 de compétiteurs par épreuve accédant en finale à l'issue de la manche 2 des qualifications est le quart des compétiteurs (arrondi au supérieur) engagés par épreuve ( $X1=N/4$ ,  $X2=N/4$ ).

## **ANNEXE 9 - CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS**

*En référence à l'article RP-DES- 49.2*

### **9.1 Mode de classement national des clubs**

Le classement national des clubs est établi sur la base du classement numérique national, des athlètes licenciés du club. Ce classement ne prend en compte que la moyenne des quatre meilleures courses nationales (IR, Nationales, championnats de France individuel, finale coupe de France) et des championnats régionaux sur les 12 derniers mois, en excluant la finale coupe de France de la saison précédente. Ce classement des courses nationales est arrêté à l'issue de la manche finale de la coupe de France de la saison en cours.

Le classement des clubs est basé sur l'addition de 12 valeurs de bateaux au classement numérique. Le calcul, basé sur l'addition de ces valeurs, est réalisé en trois phases :

i/ somme des points du classement numérique des 10 meilleurs bateaux du club incluant comme bateaux obligatoires :

- 1 C1H
- 1 K1H
- 1 K1D
- 1 C2 (C2H ou C2M)
- 1 canoë féminin (C1D ou C2D)

Un malus de 1000 points est appliqué par bateaux manquants.

ii/ somme des points du classement numérique des deux meilleurs bateaux jeune (U15 ou U18). Ces bateaux jeunes peuvent donc compter une seconde fois dans le calcul.

Un malus de 1000 points est appliqué par bateau jeune manquant.

iii/ somme des points des bonus définis tableau 13, attribués à partir des résultats des courses par équipes de club du championnat de France

Les clubs non classés sur ce classement basé sur le classement numérique national, mais ayant des bateaux apparaissant uniquement sur le classement numérique sur les courses régionales, apparaissent à la fin du classement national des clubs, sans classement.

### **9.2 Bonus pour le classement club**

Les points bonus que rapporte un club suite aux championnats de France par équipe sont donnés tableau 11.

	<b>Bonus par course si il y a deux championnats de France par équipe dans la saison (Sprint et Classique)</b>	<b>Bonus par course si il y a un championnat de France par équipe dans la saison (Sprint ou Classique)</b>
1 <sup>er</sup>	moins 15 points	moins 30 points
2 <sup>ème</sup>	moins 10 points	moins 20 points
3 <sup>ème</sup>	moins 8 points	moins 15 points
4 <sup>ème</sup>	moins 6 points	moins 12 points
5 <sup>ème</sup>	moins 4 points	moins 9 points
6 <sup>ème</sup>	moins 3 points	moins 7 points
7 <sup>ème</sup>	moins 2 points	moins 5 points

8 <sup>ème</sup>	moins 2 points	moins 3 points
9 <sup>ème</sup>	moins 2 points	moins 2 points
10 <sup>ème</sup>	moins 1 point	moins 1 point
...	moins 1 point	moins 1 point

Tableau 6 – bonus des championnats de France par équipe

## **ANNEXE 10 - CLASSEMENT NATIONAL DES DEPARTEMENTS**

*En référence à l'article RP-DES - 53*

Le classement national des départements est basé sur le classement national des clubs de la fin de saison. Le classement est réalisé par l'addition des points des trois meilleurs clubs du département au classement national des clubs. Un malus de 10000 points est appliqué par club manquant.

## **ANNEXE 11 - CLASSEMENT NATIONAL DES REGIONS**

*En référence à l'article RP-DES - 54*

Le classement national des régions est basé sur le classement national des clubs de la fin de saison. Le classement est réalisé par l'addition des points des six meilleurs clubs de la région au classement national des clubs. Un malus de 10000 points est appliqué par club manquant.

## **ANNEXE 12 - IDENTIFICATION DU COMPETITEUR ET DU NIVEAU PAGAIE COULEUR**

### *1) Identification du compétiteur*

Font / Police	Lettre en majuscule sur fond blanc
Désignation	Initial du prénom / point / espace / nom en majuscule (ex. J.TEST)
Hauteur des Lettres	6 cm
Hauteur de l'autocollant	7 cm
Position de l'autocollant	Il est placé sous la ligne coque – pont. Il commence au maximum 10 cm avant l'hiloire.

### *2) Identification Niveau Pagaie Couleur*

Le logo du niveau pagaie couleur doit être mis à la suite de l'autocollant avec le prénom et nom. Celui-ci doit être sur fond Blanc et doit mesurer 7 cm de hauteur.



LOGO TYPE A UTILISER

Ci-dessous la palette des couleurs à respecter en fonction de votre niveau Pagaie Couleurs :

# Colorimétrie

Chaque couleur des niveaux Pagaies Couleurs, s'inspire de teintes naturelles. Les valeurs CMJN et Pantone sont utilisables pour supports imprimés, tandis que les valeurs RVB sont utilisables pour supports digitaux.



## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

---



## PARTENAIRE PRINCIPAL

---



## PARTENAIRES MAJEURS

---



## PARTENAIRES TECHNIQUES

---



Contacts : [partenariat@ffck.org](mailto:partenariat@ffck.org)